

# CIRCULEZ SANS SOUCIS !

## Les Places Réservées

Des places sont réservées aux personnes ayant des difficultés à rester debout : non voyants, personnes invalides, femmes enceintes ou accompagnées de jeunes enfants, personnes âgées.

## Les Animaux

L'accès est toléré aux animaux de petite taille transportés dans un panier. Les chiens-guides de non-voyants ne paient pas. Les animaux tenus en laisse et munis d'une muselière paient une place entière.

## Le Contrôle des Voyageurs

Les voyageurs sont tenus de conserver leur titre de transport durant tout le voyage afin de pouvoir le présenter immédiatement à toute demande des agents TGL : contrôleurs, conducteurs ou autre personnel TGL. Vous serez aussi amené, le cas échéant, à présenter un justificatif d'ayant droit.

Le défaut de titre de transport ou la possession d'un titre non valable constituent des infractions assujetties à des amendes conformes aux lois et décrets en vigueur, qui seront prélevées contre quittance. En cas de fraude manifeste, TGL se réserve la possibilité de porter plainte auprès du Procureur de la République.

Les conducteurs sont habilités à vérifier les titres et à refuser l'accès au bus aux personnes qui ne sont pas en règle.

## Les Points de Vente TGL

**ESPACE BUS** à Longwy Bas : ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, excepté le lundi matin et le samedi après midi. 03 82 24 11 13.

**DÉPOSITAIRES** : répartis dans toutes les communes du SITRAL, liste disponible à l'Espace Bus.

**SIÈGE SOCIAL** : Le Pulventeux,  
54400 LONGWY - 03 82 25 90 30.

## La Gratuité

Gratuité pour les enfants âgés de moins de 5 ans, accompagnés par un adulte.

## Les Objets Perdus

Pour tout objet perdu dans un véhicule, contacter TGL au 03 82 25 90 30.

## La Sécurité des Voyageurs

Les voyageurs sont tenus de veiller à leur propre sécurité et à ne commettre aucune action, imprudence, inattention susceptibles d'engendrer des accidents. Ils doivent notamment se servir des barres d'appui, mains courantes, poignées... mises à leur disposition et se prémunir ainsi contre les risques de déséquilibres inhérents aux transports routiers et aux circonstances de circulation. Il est recommandé de s'asseoir chaque fois que cela est possible.

Il est interdit de :

- toucher aux appareils de manœuvre des véhicules y compris les boutons et issues de secours ;
- salir ou détériorer les véhicules ;
- converser avec le conducteur ;
- nuire à la tranquillité des autres voyageurs ;
- procéder à la distribution ou à la vente d'objets ou d'imprimés dans les véhicules, d'y recueillir des signatures ou d'y effectuer des enquêtes sans autorisation spécifique de TGL ;
- cracher ou fumer à bord des véhicules.

En cas d'infraction à ces dispositions, TGL se réserve le droit de refuser la montée dans ses véhicules ou d'en faire sortir toute personne contrevenante et de dresser un procès verbal.

